

Chers amis et amies, notre [association](#) est fière de vous présenter le message de soutien de notre ami **Gilles CLÉMENT**. Il nous engage à le diffuser largement, pour lutter notamment contre le projet éolien industriel de Bazaiges/Vigoux.

***Gilles CLÉMENT est un des plus grands paysagistes français.***

-----  
**Éoliennes : la disqualification brutale du paysage**

**Par Gilles Clément,**

jardinier, paysagiste, botaniste, entomologiste, biologiste et écrivain français.

Eguzon, le 11 juillet 2023

La transformation des paysages par les interventions humaines a commencé avec les premières sédentarisation. Elle n'a cessé d'augmenter avec l'accroissement des technologies associées à l'agriculture. Elle s'est avérée d'une grande puissance depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. La pratique artisanale abandonnée au profit des exploitations industrielles a modifié profondément les territoires urbains, suburbains et ruraux.

L'énergie produite à partir des sources hydroélectriques a transformé de nombreuses rivières en retenues d'eau par la construction de barrages assortis d'usines de production. Sur la Creuse la mise en eau du barrage d'Éguzon date de 1925 en accord avec le projet d'agrandissement du métro parisien nécessitant plus d'énergie.

À cette époque l'alimentation énergétique provenait essentiellement des usines hydroélectriques. Celle d'Éguzon est l'une des plus proches de la capitale. Il y a une logique à ce que les reliefs pourvus d'une roche non sédimentaire, tel le massif hercynien granitique offrant une base solide, soient utilisés pour supporter la charge pondérale d'un barrage-poids comme celui d'Éguzon.

Cette transformation paysagère n'a pas été vécue comme un traumatisme par les habitants locaux. La "retenue d'eau" s'accorde aisément avec la pêche, la nage, le transport en barque, ou le sport nautique ! ...Les habitants de l'époque espéraient une offre supplémentaire qui n'est jamais venue : l'électricité gratuite pour les riverains. On peut toujours rêver.

Dans cette même région – la vallée de la Creuse – le relief typique inscrit au patrimoine paysager en rapport avec les peintres paysagistes – Guillaumin, Monet et d'autres -s'inscrit dans un parcours situé entre Fresselines et le nord d'Argenton juste avant la roche sédimentaire du Boischaut sud. Dans ce secteur de l'Indre le relief est plat, les cultures étendues, le paysage ouvert et l'habitat regroupé. On ne peut pas le comparer avec le paysage en relief qui commence à la vallée de la Bouzanne et se développe vers le sud dans la Vallée de la Creuse : bocage partiellement remembré, importante biomasse végétale dans les pentes peu accessibles aux machines, autrefois pâturées, aujourd'hui offertes aux dynamiques de boisement; habitat dispersé en relation avec les sources et les puits.

On comprend que des éoliennes s'installent dans un paysage ouvert où l'habitat regroupé se trouve le plus souvent à grande distance des énormes machines destinées à produire l'énergie

électrique tant désirée. **La question est très différente lorsque l'on intervient dans un secteur où il y aura toujours des habitants traumatisés par la présence des éoliennes pour des raisons de proximité mais aussi pour la disqualification brutale du paysage.** À cela il faut ajouter les troubles sanitaires engendrés par les ultrasons produits au passage des pales au ras du support.

Les études portant sur la répartition de ces machines géantes en territoire rural à l'échelle européenne doivent prendre en compte ces facteurs : les **troubles émotionnels, les troubles sanitaires et la valeur des paysages.**

Il convient de localiser les appareils là où ils dérangent le moins et non là où les propriétaires terriens cherchent un revenu non négligeable par la seule location du site.

En l'état actuel la multiplication des surfaces accueillant les panneaux solaires ne posent pas de problèmes majeurs bien que cela modifie aussi le paysage. Il serait utile d'avoir un compte rendu de la situation portant sur cette alternative - le solaire -, en rapport avec la Vallée de la Creuse.

Il semble que ces études n'aient pas été réalisées dans cette région de la Marche qui lie le Haut Limousin au Boischaut sud. **Les raisons de s'opposer à la brutalité d'une installation d'éoliennes le long de la vallée de la Creuse sont légitimes.** On ne doit pas oublier que les humains ne sont pas de frigidés robots mais des animaux sensibles dont la vie ne dépend pas de l'électricité même si cette source joue un rôle non négligeable dans leur vie quotidienne.

Pour rappel, Gilles CLEMENT compte parmi ses réalisations :

- Jardins de l'Arche à la Défense,
- Parc André-Citroën à Paris, en collaboration avec Allain Provost paysagiste Patrick Berger, Jean-Paul Viguier architectes
- Jardin des 5 éléments du Centre écologique Terre vivante
- Parc Matisse à Euralille en collaboration avec Éric Berlin et Sylvain Flipo
- Jardins de Valloires à Argoules
- Jardin du château de Blois
- Jardin du domaine du Rayol
- Jardin du musée du quai Branly à Paris, avec Patrick Blanc et Jean Nouvel architecte
- Jardin de l'École normale supérieure de Lyon
- Parc paysager du Château de Châtenay-en-France
- accompagnement végétal du projet de ligne 2 du tramway de Lyon
- Jardin du tiers paysage, toit de la base sous-marine de Saint-Nazaire conception Gilles Clément réalisation Collectif Coloco
- Jardin du lycée d'enseignement agricole Jules-Rieffel à Saint-Herblain (Loire-Atlantique)
- Jardin Vagabond à Aix-les-Bains (Savoie)
- Green Belt de Tripoli, en Libye avec Coloco paysagistes, 2008
- Jardin de l'Abbaye de Noirlac (Cher)

Pour références, notre site internet est ici <http://www.avenirboischautsud.fr> et celui de Gilles CLEMENT là <http://www.gillesclement.com/>